

# FAVORISER LA RENOVATION ENERGETIQUE DES LOGEMENTS



## Communauté de communes du Pays d'Ancenis

LE FALHER Charlotte

Responsable Habitat

Centre administratif « Les Ursulines », 44150 Ancenis-Saint-Géréon

02 40 96 44 71

[charlotte.lefalher@pays-ancenis.com](mailto:charlotte.lefalher@pays-ancenis.com)

### OBJECTIFS ET DESCRIPTIF DE L'ACTION :

Depuis 2014, la COMPA est engagée dans la lutte contre la précarité énergétique via la mise en place successive de plusieurs dispositifs :

- Programme d'Intérêt Général (PIG) « Habiter Mieux », 2014-2017
- PIG « Lutte contre la précarité énergétique, incluant un volet risques technologiques », 2017-2021
- PIG « Lutte contre la précarité énergétique », 2022-2024,
- Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique (PTRE), 2022-2024.

Ces programmes ont eu des résultats très satisfaisants, aussi bien pour les propriétaires ayant effectués des travaux que pour l'économie locale qui profite également de cet engouement.

Malgré cela, les besoins en amélioration énergétique perdurent sur le territoire. C'est pourquoi la COMPA décide de s'engager dans le déploiement d'un Pacte Territorial pour une durée de 3 ans, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

A noter que, dans l'attente des conclusions de l'étude pré-opérationnelle pour la mise en place d'un dispositif d'amélioration de l'habitat en cours, le Pacte Territorial portera exclusivement sur la thématique énergie pour 2025. A compter de 2026, des volets adaptation au vieillissement/handicap et habitat très dégradé seront intégrés au Pacte Territorial, à hauteur des enjeux identifiés par ladite étude.

Le Pacte Territorial est un dispositif qui s'adresse aux propriétaires occupants, aux propriétaires bailleurs ainsi qu'aux copropriétaires souhaitant engager des travaux d'amélioration de leur logement (résidence principale).

Pour la mise en œuvre du Pacte Territorial, la COMPA fait appel un opérateur agréé pour les missions d'informations, de conseil et d'accompagnement des propriétaires souhaitant rénover leur logement.

---

### TYPE D'AIDE

Subvention  
Financement ingénierie

---

### SECTEUR GEOGRAPHIQUE :

Le territoire du Pays d'Ancenis (20 communes)

---

## **TYPE DE BÉNÉFICIAIRES :**

Propriétaires occupants  
Propriétaires bailleurs  
Copropriétaires

---

## **CONDITIONS DE L'OCTROI DE L'AIDE :**

Financement ingénierie : Tous les habitants, sans condition de ressources

Aides aux travaux : Propriétaires occupants modestes (POM) et très modestes (POTM) bénéficiant des aides aux travaux ANAH, Propriétaires bailleurs (PB) bénéficiant des aides aux travaux ANAH

---

## **MONTANT DE L'AIDE (AIDES FORFAITAIRES) OU POURCENTAGE :**

POTM : 1 000€  
POM : 500€  
PB : 500€

---

## **PARTENAIRES FINANCIERS OU CONTRACTUELS :**

Département de Loire Atlantique (44)  
Département de Maine-et-Loire (49)  
ANAH

---

## **ENVELOPPE BUDGÉTAIRE AU TITRE DU PLH 2023-2029 :**

2 802 398 € (hors moyens RH)

